

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

7 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi sept octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier octobre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Armelle CHABIRAND
Mme Linda PAYET	donne procuration à	Mme Anne-Sophie JUDALET
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Dominique FOLLUT
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

20. Mise à disposition d'un local au profit des Restos du Cœur

Madame DREYFUS rapporte :

L'association « Les Restos du Cœur », présente à Orvault depuis de nombreuses années, est un acteur majeur de la solidarité sur le territoire. Par une convention en date du 15 juin 2006, la Ville d'Orvault a mis à disposition de l'association un local sis au 12 rue de Solay. Les Restos du cœur y développe leurs différentes activités au profit des plus démunis notamment la distribution d'aide alimentaire, de vêtements, de jouets, de matériel. Une soixantaine de bénévoles de l'association se relaient pour assurer deux permanences hebdomadaires les mardis et jeudis. Près de 520 familles ont été accompagnées durant la campagne d'hiver 2023/2024, soit une augmentation de plus de 37% par rapport à la campagne d'hiver 2022/2023. Cette augmentation conséquente de l'activité de l'antenne orvaltaise des Restos du cœur témoigne de l'accroissement de la précarité socio-économique que les membres du groupe de lutte contre la précarité alimentaire, animé par le CCAS d'Orvault, constate depuis quelques mois sur notre territoire.

Dans le cadre de la vente du terrain où se situe le local des Restos du Cœur (projet PECCOT), la Ville s'était engagée à repositionner l'activité de l'association. Par ailleurs, la vétusté des locaux actuellement occupés (des modules préfabriqués très usagés) impactait considérablement l'accueil des bénéficiaires ainsi que la logistique de la distribution alimentaire. La Ville d'Orvault, par décision du Conseil municipal du 19 juin 2023, a acquis une propriété sise au 6 ter rue Albert de Dion (430K€) permettant ainsi la relocalisation de l'activité de l'association.

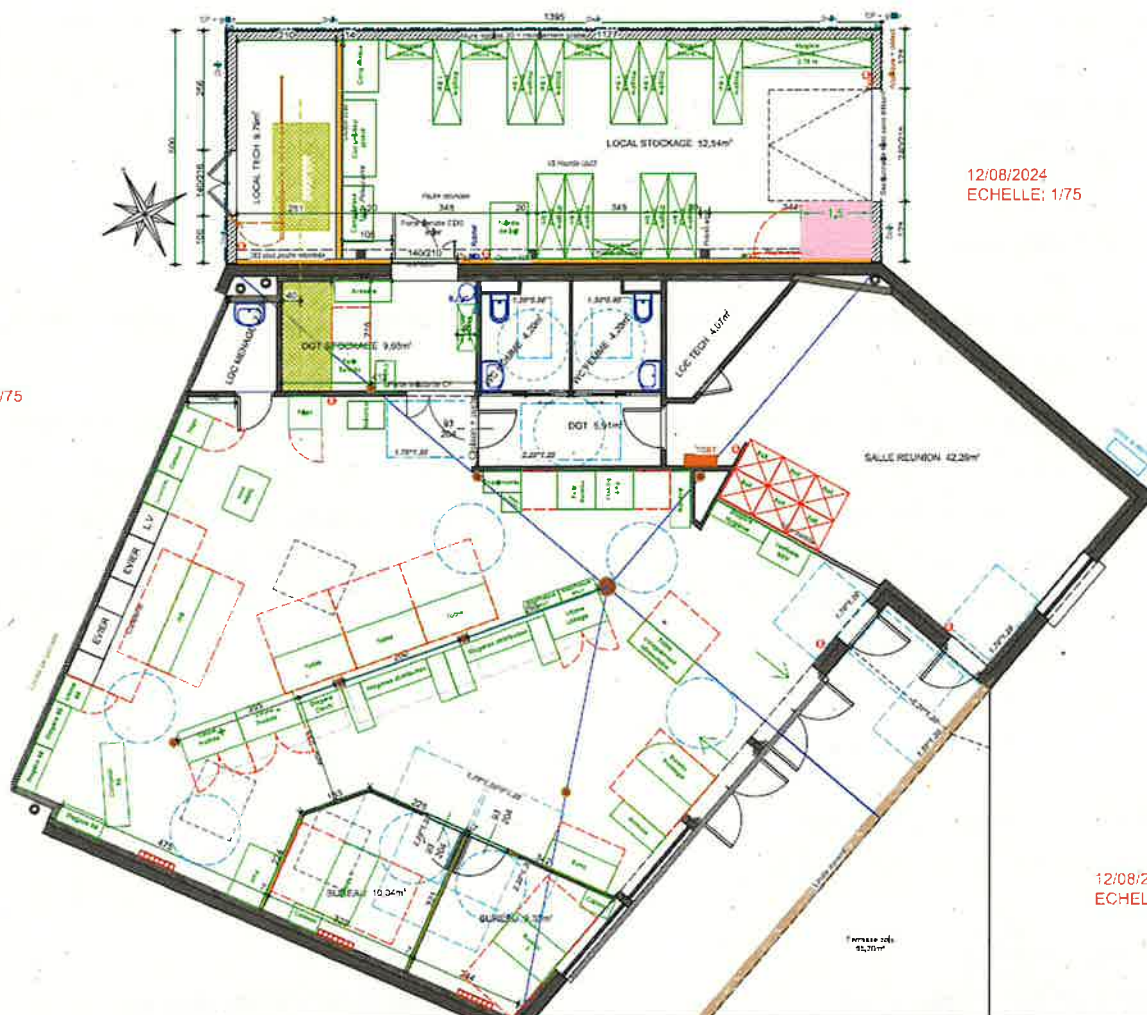
I. DESCRIPTIF DU LOCAL

La propriété est composée d'un bâtiment principal à usage de bureaux et d'une salle annexe, pour un total de 275.25m² de surface plancher. L'ensemble bâti, accessible PMR, est en très bon état mais a nécessité des travaux d'aménagement :

- Aménagement de clôtures, d'accès et de réseaux.
- Réalisation d'un espace de stockage.
- Création de zones de confidentialité via des cloisonnements.
- Déplacement et modification de l'unité de traitement d'air.

Ces travaux, qui ont fait l'objet de nombreux échanges avec les Restos du Cœur afin de répondre aux besoins de leurs activités, ont débuté le 14 juin 2024 et doivent s'achever fin novembre 2024 afin que l'association puisse assurer sa campagne d'hiver dès décembre 2024. Le montant des travaux a été estimé à 180K€HT.

12/08/2024
ECHELLE: 1/75



12/08/2024
ECHELLE: 1/75

12/08/2024
ECHELLE: 1/75

II. MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Au sein de ce bâtiment, l'association disposera :

- **D'espaces privés (203m²)** comprenant une grande salle de distribution et d'accueil du public, des bureaux d'entretien, un local de stockage, un local technique, une terrasse avec préau et des espaces verts attenants.
- **D'espaces mutualisés (54m²)** comprenant principalement une salle d'activité qui sera partagée avec d'autres associations de la commune, au regard de nombreux besoins en locaux des associations orvaltaises.

La mise à disposition du local aux Restos du Cœur fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire qui sera signée par Monsieur le Maire, en vertu de la délibération du 14 décembre 2020 et conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant excéder 12 ans. Compte-tenu de l'objet de l'association, la mise à disposition sera consentie à titre gracieux. Les Restos du Cœur s'acquitteront néanmoins des charges suivantes : souscriptions de

contrats et des consommations de fluides et de télécommunication le cas échéant ; frais de maintenance relatifs à l'exploitation ; entretien courant des locaux (ménage) et réparations dites locatives ; acquisition et maintenance de système d'alarme ou de surveillance.

INFORMATION

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la mise à disposition du local municipal sis 6ter rue Albert de Dion au profit de l'association Les Restos du Cœur à compter de la fin des travaux (fin novembre 2024). Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire signée par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (délibération du 14 décembre 2020).

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 octobre 2024

Pour le Maire
Le Directeur général



François BONNEAU



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le :

08 OCT. 2024

Et par publication le :

09 OCT. 2024